

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 mai 2026

DCC202662 Représentant de la CCTV pour intervenir sur les affaires de la maison de santé

Le sept mai deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (49)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Gérard PERSONENI, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Gérard COULIN, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (2)

Marie-Alyette JACQUES à Valentin FLEYTOUX, Édith LUCIEN à Cyrille FROIDEVAUX.

Présents non votant (2)

Bernard GAUDINET, Jean-François HUOT.

Absent (1)

Benjamin GONZALES.

Le Président quitte la salle, Monsieur GAUDINET ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-17, L. 2122-26 et L. 5211-2.

Considérant que le conseil communautaire est compétent pour désigner un autre de ses membres soit pour signer les contrats ou intervenir dans leur exécution, soit pour représenter la communauté de communes en justice si les intérêts du Président se trouvaient en opposition avec ceux de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Monsieur Bernard GAUDINET, premier vice-président, dans le cadre de la conclusion ou l'exécution de convention, de contrats, de devis, de marchés de travaux, d'une représentation en justice, ou autres documents afférents à la maison de santé de SAULX.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 07 mai 2026

Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état